

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 8+4

Séance du 02 octobre 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 26 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — FRANCHHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : BONNIN Michèle à BERTHELOT Elodie (à partir de 20h45) — PARISSÉ Thomas à LORIOUX Hélène — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à SIMIAN Régine

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 062

OBJET : EXTENSION DES LOCAUX TECHNIQUES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des travaux d'extension des locaux techniques communaux sont envisagés afin d'offrir aux agents un meilleur confort de travail. Un architecte a été mandaté pour étudier le projet, dont le montant estimatif s'élève à ce jour à 206 000 € HT.

Cette extension serait construite perpendiculairement au hangar existant et comporterait, entre autres, un bureau, des vestiaires, une kitchenette et des sanitaires chauffés.

Afin de mener le projet à bien, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès :

- du Département de l'Isère
- de l'Etat

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des instances susnommées.

Pour : 8+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

